

FICHE PEDAGOGIQUE

S'abonner à un service de messagerie en ligne pour disposer de cet outil de communication indispensable : une boîte aux lettres électronique

Qu'il s'agisse des élèves tout autant que des enseignants, dans le cadre du projet « *Ouvrir mon quotidien* », tout internaute doit pouvoir communiquer à ses correspondants les coordonnées d'une adresse électronique fonctionnant en poste restante. En effet, il est impensable de rester présent 24 heures sur 24 à son clavier, dans l'attente d'une éventuelle communication. Comme l'Internet fonctionne jour et nuit... votre boîte aux lettres électronique constitue un relais indispensable. Elle assure votre présence même quand vous n'êtes pas connecté. A vous alors, de relever votre courrier en attente sur un « serveur web ».

Objectifs :

- S'équiper d'un outil indispensable de communication
- Garantir une personnalisation et une confidentialité de la communication
- Gérer de façon décentralisée une masse d'échanges qui peut très vite se révéler imposante, tâche qui serait alors excessive pour un seul responsable, le professeur par exemple.

Public :

Cycle 10 - 12

Avertissement :

Si l'usage d'une boîte aux lettres électronique est aisé pour le jeune qui en est équipé, et si la confidentialité des échanges, tout autant que la décentralisation de la gestion des messages sont des avantages certains, il ne faut pas perdre de vue, sans faire de diabolisation excessive pour autant, que l'échange de courriels met en présence réelle des personnes qui peuvent avoir une influence mutuelle. Jeunes et adultes. Il y a donc lieu de rester vigilant quant à la nature des liens qui se tissent ainsi sur la toile. Il ne faudrait pas que des dérives de divers ordres dissuadent finalement les pédagogues de l'usage de cet outil très pratique.

Déroulement :

Comment choisir ?

Le choix d'une messagerie en ligne est aujourd'hui chose aisée. Divers sites répertorient les offres gratuites sur le Net. Les adresses qui suivent peuvent être consultées sans hésitation, dans leurs rubriques : mail, messagerie ou courrier :

- <http://www.legratuit.com>
- <http://www.gratuit-fr.com/>
- <http://www.toutgratuit.com>
- <http://www.c-gratuit.com/>

A quoi être attentif dans ce choix ? Des critères personnels peuvent vous guider : absence de publicité, présentation du mode d'emploi en langue française, services spécifiques jeunes... Pour ce dernier critère, on mentionnera donc particulièrement le service en ligne mis en place spécifiquement pour nos têtes blondes en Communauté française de Belgique :

- <http://www.zou.be>

Techniquement, ce qu'il importe de comprendre se résume à peu de choses.

Contrairement à l'adresse électronique qui est fournie dans le cadre de votre abonnement à l'accès à l'Internet, l'adresse gratuite en ligne est un service disponible sur le Net, à partir de n'importe quel poste connecté. Que vous soyez sur le poste qui est détenteur des caractéristiques de votre abonnement ou que vous soyez ailleurs (école, boulot, cybercafé...) vous êtes en mesure de vous connecter à ce service. Le seul inconvénient lié à ce grand avantage... c'est que tout le temps de l'usage de cette messagerie vous est facturé... du moins si vous ne disposez pas d'une liaison à coût forfaitaire (ADSL, connexion scolaire...)

Mais cet inconvénient peut être réduit à un usage efficace et économe : pas besoin de se connecter quand on ouvre une page blanche avec l'intention d'écrire une lettre qui sera longue et difficile. Il suffit de l'écrire dans un

traitement de texte, et quand la rédaction est terminée, quel que soit le temps qu'elle ait demandé, ouvrir la connexion et copier/coller tout le texte dans la fenêtre d'envoi de courrier. Ainsi vous ne vous connectez que quelques instants.

Comment procéder à l'affiliation ?

Là aussi, la chose est simple. Il suffit de remplir un formulaire en ligne. Dans dix petites minutes, vous recevrez votre premier courrier. Mais, si la chose se révèle un véritable jeu d'enfant, c'est sans aucun doute l'occasion de faire un peu d'Education aux Médias.

1. Lire les dispositions contractuelles : souvent l'utilisateur s'en dispense ! Ce qu'il faut savoir, c'est que celles-ci permettent de :

- libérer votre partenaire commercial de poursuivre son service le jour où il estime devoir, pour des raisons personnelles, mettre fin à cette activité
- décharger de toute responsabilité votre partenaire commercial, si vous utilisez ce service à des fins juridiquement condamnables. En fait, en acceptant ces conditions contractuelles, vous vous engagez à ne pas utiliser ce service en portant préjudice à qui que ce soit et aux principes des bonnes mœurs. Juridiquement, vous restez donc responsable de vos actes... c'est assez logique.

2. Choisir un identifiant

Votre adresse électronique se compose des éléments suivants :

- un identifiant
- un caractère spécifique : arobase, écrit « @ »
- la mention d'un service de messagerie (ou domaine)
- un suffixe (souvent révélateur du pays d'origine).

Cela donne quelque chose du genre « identifiant@domaine-de-messagerie.suffixe »

L'appellation qui constituera la première partie de votre adresse électronique (l'identifiant) ne doit pas nécessairement être votre identité. D'ailleurs, vous le comprendrez aisément, si vous êtes plusieurs à vouloir utiliser ce service et que vous portez le même nom et le même prénom. La machine s'embrouillerait.

Toutefois, mis à part l'usage d'une adresse électronique spécifique pour échapper à toute identification (l'anonymat peut être légitime lors de participation à certaines conversations en direct, dans certaines démarches de type commercial...), il y a tout intérêt à ce que votre identifiant ressemble assez à votre identité. Sinon, comment se rappeler qui est détenteur de « david-crocket@messagerie.be ».

3. Mot de passe

Si vous n'êtes pas un habitué du Net, sachez que souvent, il vous sera demandé de protéger l'accès à un espace sécurisé qui vous est attribué, par l'usage d'un mot de passe de votre choix. Celui-ci (qui doit parfois comporter un minimum de caractères spécifiques) doit être introduit par deux fois. Il s'agit d'une procédure de vérification, de sorte que vous n'introduisiez pas votre mot de passe avec une faute de frappe, ce qui aurait pour effet de vous rendre votre propre boîte inaccessible. En effet, au moment de la frappe, les caractères ne sont pas visibles à l'écran. Ils sont remplacés par des « bullets ». De sorte que même votre voisin ne peut vous voler votre droit d'accès en regardant par-dessus votre épaule.

4. Question de sécurité

Il est envisageable que vous puissiez oublier malencontreusement votre mot de passe. Dans ce cas, après trois essais infructueux d'introduction de celui-ci, vous vous verrez poser une question qui permettra de s'assurer que vous êtes bien le propriétaire de la boîte aux lettres dans laquelle vous vous apprêtez à entrer. Si vous répondez correctement à cette question, vous vous verrez attribuer un nouveau mot de passe. Selon les messageries, la question est

- à choisir parmi une série proposée
- à inventer par vos soins

La réponse doit vous être personnelle. Evitez de choisir une question trop simple dont la réponse est connue de votre entourage. Sinon, la confidentialité ne sera pas sauve.

5. Zip number ou code postal

Il est bon de savoir que certains formulaires attendent de votre part l'introduction d'un nombre de 5 chiffres dans cette rubrique. Tant que vous ne satisfaites pas cette exigence, la réponse sera : « Vous n'avez pas correctement rempli les champs marqués en rouge ». Pour contenter la machine, il vous faut parfois « inventer » un cinquième chiffre. C'est ça la technique !

6. Autre adresse électronique

Bien sûr, cette question peut vous paraître curieuse... puisque vous êtes occupé à vous affilier. En fait, le service de messagerie attend de vous de connaître les coordonnées d'une autre adresse à laquelle un message pourrait aussi vous être envoyé.

Imaginez en effet, qu'il s'agisse de vous avertir que le service messagerie est en panne... Il faut vous le faire savoir par une autre voie.

Remarquez bien que cette demande est classée « facultatif ». Vous n'êtes donc pas obligé d'y répondre. Idem pour tous les champs qui sont classiquement marqués d'une astérisque.

7. Validez

Si vous avez bien répondu à tout ce qui était nécessaire, vous avez maintenant accès à votre boîte. Si tel n'est pas le cas, un message d'erreur vous invite à compléter les champs défectueux, transcrits en rouge pour attirer votre attention.

8. Qui vous écrit ?

Votre boîte est accessible ? Bravo !

Et comme dans le film du même nom, j'ai le plaisir de vous signaler que « Vous avez un mail ! ». Devinez-vous qui vous a déjà écrit ? Vous ne voyez pas ? Allons... qui sait maintenant que vous avez une adresse ? Gardez bien ce premier message, il contient généralement toutes les explications pour l'usage de votre boîte aux lettres. Précieux donc !